

La France autorise ses industriels à armer les frégates achetées par Taïwan

Les services du premier ministre viennent d'autoriser le ministère de la défense à laisser les industriels français nouer des discussions sur la vente à Taïwan des armements qui pourraient équiper les frégates déjà acquises. A l'origine, ces bâtiments devaient être livrés « nus », la coque sans ses systèmes d'armes. Ce changement d'attitude est révélé dans le numéro, daté mercredi 20 octobre, de la lettre hebdomadaire d'informations stratégiques *TTU*. Dans l'entourage du ministre de la défense, on confirme l'existence de cette lettre parvenue le 8 octobre chez François Léotard. Cette date est importante. C'est, en effet, trois jours après le tir nucléaire chinois que Maignon a pris cette initiative.

Le contrat initial avec Taïwan, dénommé « Bravo », porte sur la livraison par les chantiers de Lorient de six frégates de 3 200 tonnes de la classe *La Fayette*. Le montant de ce contrat est de 14 milliards de francs, et il laisse la porte ouverte à l'achat de dix autres unités. A l'origine, pour calmer le jeu avec Pékin, qui a accusé la France de livrer des armes offensives à Taïwan, il avait été prévu que les frégates seraient fournies sans leur armement embarqué, quitte à ce que le client

entame des négociations avec des industriels autres que français.

Selon *TTU*, le « feu vert » ainsi donné porte sur des discussions entre Taïwan et des sociétés françaises produisant des canons de 100 mm, des missiles antiaériens Crotale ou Mistral, des torpilles, des missiles antisurface Exocet et des équipements de guerre électroniques pour un montant global estimé entre 12 et 15 milliards de francs.

Une accélération des discussions

On sait, en outre (*le Monde* du 8 octobre), que Taïwan a accueilli une délégation commerciale française pour discuter de l'achat éventuel de patrouilleurs garde-côtes. L'île a déjà acquis soixante avions *Mirage* 2000-5 et 1 500 missiles air-air pour 30 milliards de francs.

Au cabinet du ministre de la défense, on convient du fait – sans autre forme de commentaire – que le directeur de cabinet du premier ministre a autorisé les industriels français à ouvrir des négociations avec Taïwan sur l'armement des frégates françaises. Alors que la France, depuis avril 1992, et les Etats-Unis, puis la Russie, depuis juillet dernier, observent une suspension de leurs essais

nucléaires, la Chine populaire a fait exploser, le 5 octobre, une charge nucléaire d'une puissance de 80 kilotonnes. Nul doute que la détermination de Pékin à ne pas appliquer ce moratoire a inspiré, en retour, à la France sa décision.

Bien avant l'essai chinois, un vaste débat sur ce sujet a occupé, pendant plusieurs semaines, les responsables des ventes d'armes en France. L'explosion du 5 octobre a eu probablement pour conséquence d'accélérer les discussions. Dans la pratique, les autorisations de prospection, puis de négociation et enfin d'exportation à destination de Taïwan seront délivrées – dossier après dossier – par la Commission interministérielle d'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG), qui dépend de Maignon.

Pour 1992, les commandes reçues à l'exportation par les industriels français de l'armement se sont élevées à 45 700 millions de francs, en augmentation de 30,7 % par rapport à l'année antérieure. Pour l'essentiel, ce sont les contrats taïwanais qui expliquent cette hausse sensible des commandes. Il faut remonter à 1985 pour atteindre – à francs constants – des résultats comparables au bilan des commandes de 1992.